Ravel, le 03 juin 2022

COMPTE-RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE
DU 31 MAI 2022

Après lecture du procès-verbal de la précédente réunion qui a été adopté à l'unanimité, le Président passe à l'ordre du jour :

DELIBERATION MODIFICATIVE N° 1 BP 2022 COMMUNE :

Afin de régulariser une dépense imprévue sur 2022 (remplacement d'une des chambre froide de la salle polyvalente) et une recette également imprévue (DETR 2021), madame le Maire suggère à l'Assemblée de l'autoriser à effectuer les décisions modificatives suivantes sur le BP 2022 commune :

- Section investissement dépenses :
Compte 2188 (Autres immobilisations) : + 2 400.00€ soit un total compte 2188 de +2 400.00€.

- Section investissement recettes :
Compte 1321 (Etat et Etablissement Nationaux): +2 400.00€ soit un total article 1321 de +2 400.00€.

Le BP 2022 Commune section investissement reste équilibré tant en dépenses qu'en recettes à 326 256.03€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, de donner son accord.